

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2016 à 20H30 sur convocation du 19 mai 2016

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme BONNIN Isabelle, M. CHAILLOU Michel, Mme GENAUD Amandine, M. GOUINAUD Serge, Mme LOIZEAU Patricia, M. MARIE Jean-Michel, Mme NEAU Mireille, M. NICOLEAU Benjamin, Mme PERROGON Viviane, Mme SEYNAT Sonia, M. VOTAT Michel.

ABSENTS : Mme ROUX Sylvie a donné pouvoir à M MARIE Jean-Michel, M DESRENTES Ludovic a donné pouvoir à Mme SEYNAT Sonia, M VINET Emmanuel.

Madame Viviane PERROGON a été nommée secrétaire de séance.

Les élèves d'une classe de 6^{ème} du collège de Saint Hilaire de Villefranche assistent à cette séance du conseil municipal qui se déroule exceptionnellement dans la salle des cérémonies.

La séance est ouverte à 14h30.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de délibérer sur des possibilités de demander des subventions pour des travaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DU BATIMENT DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire indique qu'il est possible d'obtenir, de la part du Département, une subvention pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment des associations.

Monsieur MARIE présente les travaux qui seront réalisés pour un montant de 12 387,10 euros hors taxe.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention de 30% du montant hors taxe des travaux, au Département de la Charente Maritime.

Adopté à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Commune peut prétendre à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour le projet d'extension du Centre de première intervention des pompiers. Il présente le plan de financement prévisionnel du projet :

	Taux	Montant de la subvention
Commune (emprunt)	59 %	102 730,81
Subvention Etat D.E.T.R.	30 %	51 913,20
Subvention Département	11 %	18 400
TOTAL Travaux H.T.		173 044,01 €

Adopté à l'unanimité

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2016 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente l'avis de la commission des finances concernant les demandes de subventions des associations pour l'année 2016.

A4	2 000
ACCA (Chasseurs)	1 100
BISOUNOURS (Assistants maternelles)	600
CARPHIL (association culturelle)	1 000
FNACA (Anciens combattants)	100
FSSH	5 700
FSSH (CYCLISME)- Course de septembre 2015	800
Club 3ème âge « La Neige des Ans »	500

Société des fêtes et de culture artistique	500
Ecole Primaire (voyage scolaire CM1/CM2) (18 € x 7 élèves)	126
Ecole Primaire Coopérative (20,55 € x 119 élèves)	2 445,45
Ecole Maternelle Coopérative (15,75 € x 65 élèves)	1 023,75
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Hilaire	500
Radio Club Hilairois	150
Section Foot Collège	250
Chambre des métiers (3 élèves)	114
MFR Matha (1 élève)	40
Salamandre Trial	300
TOTAL,	17 249,20 €

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur le Maire, après avoir informé le Conseil municipal de l'accroissement annuel des dépenses de fonctionnement des écoles, l'invite à délibérer afin de déterminer la participation des Communes dont les enfants fréquentent les écoles de Saint Hilaire de Villefranche. Il a été proposé par la commission des finances l'application de 1,5 % pour suivre l'augmentation du coût de la vie.

Une participation de 690 € par élève est demandée aux communes concernées, pour l'année scolaire 2015/2016.

Adopté à l'unanimité

TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances, les tarifs suivants, à compter du 1er septembre 2016:

A) GARDERIE

- forfait jour matin garderie : 1,63 €
- forfait jour soir garderie : 1,63 €
- forfait jour (matin et soir) garderie : 2,73 €

B) CANTINE

1) Dans le cadre du forfait annuel :

- repas maternelle : 2,78 €.
- repas primaire : 2,90 €.

2) Repas occasionnel (maternelle et primaire) : 4,22 €

3) Repas adulte : 5,80 €

Adopté à l'unanimité

CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC, DES VOIES ET ESPACES VERTS DES LOTISSEMENTS CHAMPAUBIN ET CANTET

Monsieur le Maire propose, de classer les voies et espaces verts des lotissements Champs Aubin et Cantet dans le domaine public communal.

Adopté à l'unanimité

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2015JUN12 du 5 juin 2015, relative au régime indemnitaire des agents. Il explique que suite à des avancements de grades en 2016, il convient d'adapter

le régime indemnitaire aux grades existants dans la collectivité. Pour ce faire, Monsieur le maire propose d'ajouter les grades concernés à la liste de ceux indiqués dans la délibération précitée. Il propose que l'indemnité d'exercice des missions (IEM) s'applique également au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, et que l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) s'applique également aux grades d'Adjoint administratif principal de 2ème classe et d'Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles et que les autres clauses de la délibération n° 2015JUIN12 du 5 juin 2015 restent inchangées

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- En préparation du futur chantier de travaux du Centre de première intervention, deux arbres ont été déplacés pour être replantés avenue Fernand Bouhet. Leur arrosage est essentiel et il sera contrôlé.
- La Fête au village aura lieu les 2 et 3 juillet 2016
- La Fête des écoles se tiendra le 23 juin 2016
- Le 24 juin 2016 une boum du collège de Saint Hilaire aura lieu à Sainte Mème

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30

Les questions des élèves ayant assisté au conseil municipal, ont porté principalement sur le rôle du Maire, des Adjointes et Conseillers municipaux, sur la durée et le nombre des mandats et sur la motivation des élus.

Réponse a été donnée à chacune des questions. Monsieur le Maire a ensuite rappelé le symbole de la République que représente la statue de Marianne puis il a présenté aux élèves les 7 Présidents de la V^{ème} République dont les portraits sont accrochés aux murs de la salle, avant de les remercier et de leur préciser que toutes les réunions du Conseil municipal sont ouvertes au public.

Monsieur LAURENT, Conseiller principal d'éducation du collège, a remercié les membres du Conseil municipal.

Le Maire,
Didier BASCLE

